

# **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023**

# **DELIBERATION N°2023-10**

# PORTANT APPROBATION DE LA VENTE DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA CCISM DANS LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE (SAGEP)

## L'ASSEMBLEE GENERALE,

Vu l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;

**Vu** l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;

Vu le règlement intérieur des membres de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;

Vu le rapport n° 6 AG 20231129 RAP;

## **ADOPTE:**

#### Article 1:

Le rachat par la Polynésie française, au franc symbolique, de chaque action détenue par la CCISM au sein de la SEM SAGEP est approuvé. La CCISM étant détentrice de 68 actions, le montant total de la transaction est de 68 francs XPF.

#### Article 2:

Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des délibérations.

Polynésie Française TAHITI B.P. 118 Papeete

Le Président,

Kelly ASIN-MOUX

Le Secrétaire,

**Thierry TROUILLET**